

LE COURRIER DU CANADA,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Feuilleton du "Courrier du Canada."

18 Novembre 1872.

UN CŒUR PUR.

CHAPITRE VIII

(Suite.)

Pour moi, satisfait d'avoir heureusement rempli mon devoir, je ne pensais qu'à faire bien reposer mes pauvres soldats, exténués de tant d'efforts si énergiquement soutenus durant plusieurs jours, sous un soleil dévorant. Je ne puis vous dire, mes chers bons amis, comme j'étais ému de la confiance que tous m'avaient montrée : aussi je veille sur eux, j'exige que rien ne leur manque ; je fais particulièrement soigner quelques blessés ou malades. Bien entendu ma bourse supplée à tout ; et jamais la fortune ne m'a donné joie plus vive que de voir le contentement de ces braves enfants. Vraiment ils m'aiment et se feraient hacher pour moi ; je le leur rends bien et je donnerais, sans hésiter, la dernière goutte de mon sang pour les tirer d'un mauvais pas. Mais n'ayez pas d'inquiétude, cher père et chère maman, car je reviens de cette expédition, qui a eu plusieurs autres engagements, sans la moindre égratignure. Aussi, vous dirai-je, qu'en rentrant à Alger, une de mes premières pensées a été de me rendre dans sa pauvre cathédrale, et d'y remercier Dieu de m'avoir si parfaitement protégé. Vous saurez, à ce propos, que mon colonel qui n'a guère plus de trente-cinq ans, une des meilleures têtes de l'armée, est très-religieux, et n'a pas plus peur d'aller à la messe qu'au feu. Nous causons quelquefois et il me fait du bien. Adieu, mes très-chers, écrivez-moi tous, père, mère, sœurs et frères, vos lettres sont ici, pour moi, les voix, les pensées, les douceurs de la famille ! Adieu !

Il s'étaient tous réunis pour entendre cette lecture, qui les captivait et les touchait, comme on peut le penser.

—Ce pauvre enfant, s'écria Mme Daurival en essayant ses yeux où roulaient de grosses larmes, j'irai certainement demain à la messe pour lui, afin que Dieu nous le garde toujours.

—Nous irons aussi, dirent en même temps Mme de Verceuil et Henriette.

—Oui, mes enfants, reprit M. Daurival, on a besoin de croire à la Providence et de l'invoquer, pour se rassurer sur ceux qu'on aime.

—Ce brave Adrien, dit M. de Verceuil avec un regard brillant d'animation, comme il est bien dans son élément ! je l'envie autant que je l'admire !

Mme de Verceuil se retourna vers son mari, avec une expression entre l'étonnement et l'ironie qui froissa singulièrement ce dernier.

—Eh bien, ajouta-t-il sèchement, cela vous étonne, Amélie ?

Celle-ci plissa ses lèvres comme pour déchoquer un mot plus ou moins satirique, mais Henriette, qui était de l'autre côté de son beau-frère, fit à sa sœur un signe suppliant ; elle se contenta et garda le silence. Tandis que Henriette, prenant affectueusement la main de M. de Verceuil, lui dit en souriant :

—Oh ! nous ne vous laisserions pas aller comme Adrien, mon cher Marcel ; vous êtes notre chevalier, et vous nous défendez s'il le faut, contre les évergèthes qui bouleversent Paris.

—Comptez sur moi, chère enfant, reprit M. de Verceuil d'une voix radoucie ; quoique assez mauvais garde national je suis ponctuel au jour des émeutes, qui font vraiment assez de bruit depuis quelques années.

—Ah ! ce n'est pas chose facile, ajouta M. Daurival, que de fonder une dynastie nouvelle : on commence à s'en apercevoir.

La conversation tourna ainsi sur la politique, en faisant diversion aux soucis de la famille. Mais quand on se sépara, M. et Mme de Verceuil regagnèrent silencieusement leur hôtel, bien que la jeune comtesse eût la velléité de dire quelques bonnes paroles pour atténuer l'offense faite à son mari. Mais son amour-propre épluchant minutieusement tout ce qui lui venait sur les lèvres, elle resta muette, et comme d'habitude plus mécontente encore des autres et d'elle-même.

NOUVELLES DE ROME.

On écrit de Rome, le 22 Octobre : M. Renan est arrivé à Rome la semaine dernière ; on lui a fait une première ovation à la gare du chemin de fer ; les membres du cercle Cavour s'y étaient rendus pour le recevoir. Ces prétendus modérés l'ont invité à vouloir bien honorer leur cercle de sa présence : M. Renan a daigné accepter, et vendredi soir, il se rendait à cette aimable invitation. Si les habitués n'étaient pas tous réunis dans les salons, en revanche l'honorable Crispigni, vice-syndic de Rome et vice-président du cercle, s'était empressé d'aller recevoir l'illustre visiteur, et lui faisait les honneurs de la maison ; il le présentait à tous les illustres personnages présents, tels que le sénateur Mamiani et autres *quidam farinae*, et finit par prier, son hôte de vouloir bien faire entendre sa parole à ses admirateurs. Renan ne se le fit pas dire deux fois, et prenant aussitôt une contenance d'orateur, il remercia les personnes présentes de leur sympathie et leur assura de son côté que le désir de tous les libéraux sincères en France était de conserver de bonnes relations avec l'Italie ; « lors même, dit-il, que le comte de Chambord monterait sur le trône, son gouvernement ne pourrait jamais se départir d'une ligne de conduite amicale envers l'Italie ».

Il faut rendre cette justice à l'auteur de la *Vie de Jésus*, que faisant preuve de plus de tact que ces hôtes, il ne dit pas un mot de la question religieuse. La *Capitale* se moque avec raison de ces hommes inconscients qui fêtent Renan et vont à la messe le dimanche. Pour nous, ils sont plus qu'inconscients, ils font preuve d'un cynisme qui pourrait bien n'être qu'une amère bêtise.

M. Venturi, membre du municipio, a reçu ces jours-ci une lettre fort intéressante d'un certain Saraceni se disant délégué de l'association des ouvriers à Rome. Il commence par rappeler la pétition des travailleurs faite l'année dernière, et les démarches faites dans le but d'obtenir des logements au moyen des appropriations de plusieurs terrains pour cause d'utilité publique ; le Conseil municipal ayant repoussé cette demande, les ouvriers sont résolus, dit la lettre, à tout faire pour obtenir justice ; et bientôt ils organiseront une manifestation qui pourrait bien troubler la tranquillité publique, parce que *la loi a fait défaut la force de la loi, il faut y substituer la loi de la force*.

Voilà une théorie rassurante pour l'avenir, et croyez bien que cette loi de la force ne tardera pas à être appliquée ici, pour peu que les choses continuent de la sorte.

Encore des anniversaires ! Il y en aura bientôt pour tous les jours, de l'année, et les martyrs garibaldiens remplaceront sans doute, dans le calendrier, les martyrs chrétiens ! C'est une passion chez les révolutionnaires courageux après coup, que celle des anniversaires ; voici venir ceux des journées de Mentana, et nous aurons du renouveau avec les mêmes comédies. Heureusement, ils iront cette fois-ci manifester hors les murs. Tout ce qu'il y a de sociétés d'ex-garibaldiens, *Reduci* de ci, *Reduci* de là, est invité à se trouver le 23 au matin sur la place du Peuple, pour aller verser une larme à la villa Glori où est tombé en 1867 l'immortel *Cairoli* ; encore un de ces martyrs à chemise rouge.

Le conseil municipal voulant faire preuve aux yeux des démagogues de son désir très sincère d'obtenir leurs bonnes grâces, a décidé qu'on placerait une pierre commémorative sur la maison qu'occupait Mazzini en 1849, pendant le triumpvirat. Celui-ci n'est pas un martyr, mais en revanche c'est le grand apôtre de l'idée. Vous verrez quelle inscription pompeuse !

Mais puisqu'il est question du municipio, il faut bien lui rendre justice en temps opportun. Vous vous souvenez de la prétendue manifestation du quartier des Monti en l'honneur du plébiscite. Tout le monde sait que les habitants de ce quartier sont restés parfaitement étrangers à cette démonstration organisée par les soins du municipio ; celui-ci vient donc de mandater 500 fr. pour couvrir les dépenses faites à cette occasion. — Ce n'était que justice, pour ne pas voler les fournisseurs et organisateurs de la fête ; — le municipio a donc bien fait de payer comptant. — Si ces messieurs veulent voir une manifestation des habitants du *Rione Monti*, ils pourront être satisfaits dimanche prochain ; car ces braves gens iront à leur tour manifester au Vatican, et si je suis bien informé, le Trastevere en sera jaloux.

On a vu beau démentir l'histoire du titre de rente offert au Saint Père, il y avait encore des gens qui donnaient. L'*Opinione* ressuscite l'affaire aujourd'hui et raconte que le titre avait en effet été imprimé avec toute la *luxe possible*, dit-elle, et elle ajoute : « Il est vrai que jusqu'ici le Pape a refusé de recevoir cette somme. — Est-ce que l'*Opinione* voudrait faire croire que le Pape pourrait bien accepter un jour ? Ce serait aussi ridicule que son *luxe d'impression*. — Le Pape vit de l'aumône des fidèles, et cette aumône lui manquait-elle, il n'accepterait pas une centime des ennemis de l'Eglise. On le sait bien, mais il y a tant de badauds faciles à convaincre du contraire ! »

En même temps que le comte de Wimpfen, ambassadeur d'Autriche près le roi Galantuomo, sont arrivés ici, le Grand-Duc Nicolas et M. Edmond Rothschild ; on prétend que ce dernier est venu traiter d'une opération financière avec M. Sella ; je n'en crois rien.

On annonce pour le 18 novembre, l'ouverture des Chambres ; on dit même que M. Lanza et de Falco sont partis pour Naples, afin de soumettre le décret à la signature du roi. En attendant il paraît que déjà douze députés ont envoyé leur démission au Président du Parlement, en alléguant l'impossibilité où ils se trouvent de faire face avec leurs ressources particulières aux dépenses que leur occasionne le séjour de Rome. Beaucoup d'employés ont demandé pour la même raison leur changement de résidence.

La *Liberta*, à propos de cette cherté des vivres et des logements, tâche de rassurer ceux qui en sont effrayés, et à titre de consolation, elle leur dit que le séjour de Rome capitale est bien fait pour compenser les quelques souffrances passagères, inhérentes à la nouvelle situation. Comme cela est consolant pour ceux qui n'ont pas de quoi dîner et ne savent où se loger ! — Quant aux employés, la *Liberta* espère que le gouvernement, pressé par les nécessités de cette classe laborieuse et intéressante, finira par leur accorder une augmentation. Jusque-là, — ce qui ne veut pas dire bientôt, — les employés devront trouver une compensation dans la pensée que Rome est la capitale de l'Italie ; et pendant ce temps M. Arbio, qui donne ces conseils généraux, continuera à vivre grassement de sa petite industrie, qui consiste à spéculer sur les fonds secrets !

Toujours à ce sujet, le *Fanfulla* stigmatise avec raison l'incurie du municipio, qui ne sait pas s'occuper d'améliorer les logements et de fournir des vivres à meilleur marché, et qui ne trouve rien de mieux à faire qu'à loger et nourrir une louve au Capitole : à ce propos, le journal satirique raconte l'histoire d'un pauvre homme auquel sa femme fit cadeau, ces jours-ci, de deux jumeaux. — *Come faremo ?* Comment ferons-nous ? aurait dit l'épouse effrayée de sa fécondité.

—Ne t'inquiète pas, aurait répondu le mari, je vais les porter au Capitole ; ils feront comme Romulus et Rémus !

La lutte religieuse en Allemagne.

Les pauvres vieux jouent de malheur. Leur congrès de Cologne a fait un *fiasco*, reconnu comme tel par tous les organes de la presse allemande et anglaise, même par ceux qui avaient acclamé l'*Internationale de l'Amour* et l'*Eglise Johannenne* qu'il allait disputer, observer toutes les croyances en un faisceau de tolérance. On avait voulu éviter M. Loyson, il y vient avec sa dame ; et voici que tout récemment un nouveau scandale est venu s'ajouter aux mécomptes du congrès.

L'apôtre des vieux-catholiques à Vienne, Aloys Anton qui, aidé des municipaux de cette triste capitale, était parvenu à s'emparer de l'Eglise Saint-Sauveur malgré les efforts de l'archevêque, vient enfin de trouver son maître dans un pauvre curé de village. Le curé Sherner de Biedermannsdorff avait écrit, contre les nouveaux sectaires, une brochure dans laquelle il flétrissait la conduite et la doctrine de l'apôtre janiste, qui avait été suspendu à différentes reprises par son évêque, avant même qu'on ne pensât à la nouvelle hérésie. Anton n'avait plus fait montre de son sacerdoce que dans les derniers temps pour parader comme apôtre docteur. Tout cela était appelé dans la brochure du curé de Reidermannsdorff, et Aloys Anton eut la malen-

contreuse idée de lui intenter un procès.

Mais l'audition des témoins a mis à découvert des immoralités, des infamies si nauséabondes sur la conduite passée du plaignant que nous n'avons pas le courage de les exposer ici. C'est surtout sa propre cuisine, que l'apôtre des vieux avait imprudemment appelée comme témoin à décharge, qui, par la naïveté de ses réponses, a mis son maître au pied du mur. Il est vrai que le curé Sherner a été condamné à un mois de prison à cause de certaines expressions dont il avait fait usage dans son livre, mais pour Anton et son vieux catholicisme ils sont coulés.

Ils sont si bien coulés qu'ensuite de ce procès le *Morgenpost*, la *Presse*, la *Deutsche Zeitung* et autres feuilles libérales qui avaient patronné jusqu'à la néo-protestantisme, se récrivent aujourd'hui quand il s'agit de l'objet de leurs vieilles affections, en disant que c'est un non-sens de s'identifier le libéralisme avec le vieux-catholicisme. La belle lettre par laquelle Mgr. de Hefele a fait connaître sa soumission aux décrets conciliaires, après avoir dit le passage par de violents combats intérieurs, est venue ruiner les dernières espérances que Dollinger et consorts avaient entretenues, de pouvoir compter un seul membre de l'épiscopat dans leurs rangs.

Que de fois ces espérances avaient été exprimées dans les feuilles politiques, et Mgr. Hefele signalé plus ou moins ouvertement comme devant bientôt se déclarer pour la secte ? Ce n'a été qu'après avoir perdu tout espoir de ce côté, qu'on a franchi la frontière pour obtenir l'archevêque Loos d'Utrecht et faire étalage d'un évêque quelconque. Mgr. l'évêque de Rotterdam qui a dû se vaincre lui-même et s'humilier après des démarches qui avaient été loin en dehors de la voie, même après le concile, est devenu l'objet de l'admiration et en quelque sorte de la reconnaissance universelle, et tous ses frères dans l'épiscopat se sont empressés de le féliciter du grand exemple qu'il venait de donner. C'est sans doute l'effet de tant de prières qui s'élevaient vers le ciel pour les évêques et pour le clergé en ces jours de grande tentation.

Le *Memorandum* des évêques réunis à Fulda n'a été ni reproduit ni réfuté dans les feuilles libérales, mais d'autant plus injurié comme étant un « tissu de mensonges, prêchant la révolte. » Il n'est plus possible, s'écrie la *Gazette nationale* de Berlin, « de conserver la paix avec les évêques allemands ; il faut donc les mettre dans une situation telle qu'ils ne puissent plus nuire, et cela aussitôt et aussi radicalement que possible. » Et la *Correspondance provinciale* d'ajouter : « Il faut armer l'Etat contre les attaques de l'Eglise ! » Ce sont les hiboux enfin qui se débattent contre la lumière.

Les reptiles se sont donné toutes les peines du monde pour connaître le rédacteur du *Memorandum*, et ils en ont attribué la rédaction tantôt à Mgr de Ketteler, tantôt à Mgr Martin, puis à tous les deux, en mettant de la partie l'archevêque de Cologne. En fait, cette pièce magistrale est l'œuvre de tous les évêques, tous ayant eu l'occasion d'y faire les ajouts, les radiations, les modifications qu'ils jugeaient nécessaires et sur lesquels on s'est expliqué et uni à Fulda, de sorte qu'elle est bien l'œuvre de l'épiscopat tout entier.

Les Etats provinciaux tenus à Dusseldorf pour soumettre au gouvernement les vœux des populations de la province étaient sur le point de protester contre la proscription des jésuites et autres illégalités, lorsque le représentant du gouvernement est venu par un tour de passe-passe, par un *kutif* prussien, barrer le passage aux mandataires de la province, en déclarant clos, après dix jours, le temps de produire des pétitions, des propositions, des souhaits à adresser au gouvernement.

La législation accorde pour cela quinze jours, terme qui, cette fois, a été abrégé d'un tiers. Inutile de dire que les membres très-nombreux des Etats provinciaux du Bas-Rhin ont protesté contre l'illégalité craintive et poltronne du gouvernement, qui, refusant de se faire soumettre les griefs des catholiques, ne fait que trahir sa mauvaise conscience et se donner un tort de plus aux yeux des populations rhénanes, lesquelles comprennent mieux que jamais qu'elles n'ont affaire qu'au parti pris le plus arbitraire et tyrannique.

Voici les trois griefs, avec leurs motifs, dont les Etats allaient demander le redressement :

1o Le premier concernait la loi de proscription contre les jésuites. La

loi du 4 juillet 1872 (spécialement les ordonnances d'exécution du conseil fédéral du 5 juillet 1872) interdit aux Pères de la compagnie de Jésus l'exercice des fonctions de leurs ordres dans l'Eglise ainsi que dans les missions. Mais la police a outrepassé les limites de la loi en défendant aux jésuites de prêcher, d'entendre les confessions et, en plusieurs endroits, de dire la messe, du moins publiquement. Elle leur a donc interdit tout le ministère des âmes, toutes les fonctions sacerdotales qui n'ont aucun rapport avec l'ordre et que l'Etat n'a nullement qualité d'interdire à un prêtre ordonné. Il faut ajouter à cela que l'article 27 de la Constitution prussienne garantit le droit de produire au dehors son opinion au moyen de la parole.

2o La défense faite aux élèves des institutions moyennes de faire partie d'associations religieuses quelconques, est une immixtion injuste dans l'autorité que possèdent les parents dans l'éducation de leurs enfants. Cette interdiction exerce une influence démoralisante par la raison que les associations basées sur la religion et se proposant des fins religieuses y sont caractérisées comme si dangereuses, nuisibles et destructives de l'instruction et de l'éducation, qu'il s'agit d'en faire partie pour être exclu des établissements scolaires, comme exemple pour terrifier les autres élèves.

3o La circonstance qu'une institutrice appartient à une congrégation religieuse, des qu'elle a été examinée par la commission gouvernementale d'examen et déclarée apte par l'Etat n'est pas une raison légale de l'exclusion de l'instruction publique. Il n'existe aucune loi qui y autorise le ministre. L'article 4 de la constitution dit en termes formels : « Tous les Prussiens sont égaux devant la loi. Les emplois publics sont abordables à tous ceux qui y sont aptes, tout en remplissant les conditions posées par les lois. » Dans l'article 23, qui n'est pas encore, il est vrai, mis en exécution, les conditions sont précisées en ce sens : que l'instituteur doit prouver de son aptitude morale, scientifique et technique.

La pièce est datée du 25 septembre. La conduite du gouvernement envers les représentants de la province rhénane, qui est presque toute catholique, n'a servi qu'à mieux éclaircir deux millions de catholiques, qui s'en souviendront. Dans ces mêmes Etats figurait un homme de bien qui, dans une entrevue avec l'Empereur à Eins, a su lui dire : « Quand votre trône commencera à trembler, Majesté, rappelez les jésuites et faites revenir les religieux. » Quant à l'expulsion des religieux hors des écoles, le roi n'en savait encore rien ! O tempora ! o mores ! Et cela après qu'un grand nombre avaient déjà été congédiés.

Il ne reste plus sur le territoire allemand, qu'un nombre restreint de jésuites dont plusieurs, paraît-il, sont disposés à se dévouer jusqu'au bout en donnant à la police l'occasion de montrer la manière dont elle entend appliquer la loi du 4 juillet. C'est ainsi que, le 19 octobre, le bourgeois Frankenberg de Paderborn s'est rendu à la maison des jésuites pour leur notifier le rescrit qui interdit « la messe, les confessions, l'absolution et l'administration des sacrements. » Pourquoi pas aussi le bréviaire ?

Le même jour on lisait sur la porte de la chapelle des Pères : « Par ordre de la régence royale, et il est interdit d'entendre les confessions et de dire la messe dans cette chapelle. » On a demandé au R. P. Behrens où il entendait demeurer à l'avenir. Il répondit qu'il n'avait nulle envie de changer son domicile. Il lui a été répondu qu'on ne pouvait l'autoriser à fixer son séjour à Paderborn. Le P. Behrens est décoré de croix de fer. La régence de Posen a également ordonné au dernier jésuite de Shrimm qui est le comte Michel de Mycielski, supérieur de la communauté supprimée, de quitter immédiatement la ville et de se rendre dans un endroit qui a été assigné.

—Les écoles d'Instruction Militaire (Infanterie) de Montréal, Kingston, Fredericton, N. B. et d'Halifax, N. E., s'ouvriront le premier Décembre prochain. Ceux qui désirent entrer dans ces écoles devront s'adresser aux Majors de Brigade de leurs divisions respectives ; l'allocation est la même que par le passé : \$50.00 et les frais de voyage.

APOLPHIE ARCHER

(A continuer.)

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

FEUILLETON.—Un Cœur pur.
Nouvelles de Rome.
La lutte religieuse en Allemagne.

CANADA,

QUEBEC, 18 NOVEMBRE 1872.

Bulletin parlementaire.

Séance de vendredi.

Après l'orage, le calme.

La séance de vendredi a été on ne peut plus paisible et pas la moindre petite brise n'est venu rider la surface du lac parlementaire. On eût dit, à voir cette paix profonde, que les incidents de la séance précédente étaient déjà à l'état de souvenirs lointains.

Il faut dire, aussi, que le programme régulier de la séance n'était pas fait pour provoquer le renouvellement des scènes de mercredi dernier : les avis de motions et les interpellations couchés sur les ordres du jour étaient du caractère le plus pacifique et les plus habiles n'auraient pas réussi à en tirer le moindre débat quelque peu animé. Il est bien vrai que les ordres du jour invitaient, en outre, la chambre à dire son avis sur pas moins de huit projets de loi d'intérêt public, mais ces projets de loi ne sont pas encore imprimés et il n'en était fait mention que pour la forme.

Ces huit mesures, qui sollicitent respectueusement la permission de subir l'épreuve de la seconde lecture, appartiennent toutes à l'opposition. M. Fournier en a deux, M. Bachand en a deux, Messieurs Marchand, Tremblay, Laframboise et Laurier, chacun une.

M. Fournier, M. Marchand, M. Laframboise et M. Tremblay ont pris pour spécialité la réforme électorale et leurs projets de loi se croisent en tous les sens sur ce terrain. Ainsi, un des projets de loi de M. Fournier demande le transfert aux tribunaux civils du droit d'instruire et de juger les contestations d'élection ; l'autre, vise à empêcher les menées corruptrices aux élections municipales et scolaires.

Le projet de loi de M. Marchand porte pour titre : "projet de loi pour établir des dispositions spéciales à l'égard de la législature de la province de Québec." Ce titre n'indiquant pas la nature de la mesure, un malin, que cette réticence intriguait, affirmait, l'autre jour, que le projet de loi de M. Marchand ne contenait que cette clause : il est formellement défendu aux élus du peuple, sous peine d'une amende égale à l'indemnité parlementaire, de faire des calembourgs pendant la session.

Le projet de loi de M. Laframboise, nous n'en connaissons pas le but précis. Son titre—et nous n'avons encore que cela pour le juger—se borne à dire que la mesure concerne l'élection des députés.

Enfin, le projet de loi de M. Tremblay pourvoit à ce que l'élection des députés se fasse au scrutin secret.

Dans le cours de la semaine qui s'ouvre, la chambre aura tout vraisemblablement à dire son avis sur ces cinq mesures, et à opter entre elles et les deux mesures que le cabinet présente sur le même sujet.

Les trois autres mesures qui avaient, vendredi, laissé leur carte sur les ordres du jour, demandent, respectivement, des amendements au code municipal, et aux statuts refondus (projet adoptif : M. Bachand), et à la loi qui régit la colonisation (projet adoptif : M. Laurier).

Les avis de motions suivants ont en l'honneur de défiler devant la Chambre, exercice qui s'est fait sans bruit :

M. Bellingham propose qu'un Comité soit nommé pour s'enquérir si le bureau d'enregistrement récemment construit dans la rue St. Gabriel dans la Cité de Montréal, est un lieu convenable pour y déposer les Archives des titres des propriétés de la dite Cité ; et s'il serait opportun d'enlever ces titres du Bureau actuel du Régistrateur, dans les routes à l'épreuve du feu du Palais de Justice, avant qu'on ait construit un Bureau d'enregistrement isolé et à l'épreuve du feu, et en général pour s'enquérir de tout ce qui concerne la garde et la sûreté des dits titres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Pas d'objection de la part du gouvernement.

M. Holton propose qu'il soit

ordonné qu'un état de Récettes et Dépenses de quelques sources qu'elles proviennent du Gouvernement de cette Province, à commencer de la clôture de l'année fiscale, le 30 de Juin dernier au 31 d'Octobre dernier, soit mis devant cette Chambre sans délai.

Pas d'objection.

M. Holton propose une Adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance entre le Gouvernement provincial, ou aucun membre du dit Gouvernement, et le Gouvernement de la Puissance, ou aucun membre d'icelui, concernant l'application de l'Honorable Charles Mondelet, l'un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, pour un congé d'absence ; et toutes les copies de la Correspondance entre le Gouvernement Provincial ou aucun membre d'icelui, et l'Honorable Charles Mondelet, sur le même sujet.

Ditto.

M. Holton propose une Adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance relative au déplacement du bureau d'enregistrement du Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, à la rue St. Gabriel, comprenant l'avis demandé à l'Architecte de la Puissance, M. Scott, ainsi que la pétition des propriétaires fonciers de Montréal, protestant contre le déplacement du bureau.

Ditto.

M. Tremblay a également donné avis de deux motions demandant, la première un état des demandes faites pour octrois de grèves (pas de grèves d'ouvriers, bien entendu), et la seconde, des renseignements complets sur les prêts d'argent faits par le gouvernement pour achat de grains de semences.

La présentation de ces différents avis de motions a été accompagnée de courts débats conduits sur le ton de la conversation.

Les deux interpellations suivantes ont été faites au gouvernement,

M. Rhéaume.—Si c'est l'intention du Gouvernement de payer à MM. Picard et Hallé, suivant la recommandation d'un Comité Spécial de cette Honorable Chambre, la balance des argents que ces Messieurs ont déboursés par l'ouverture d'un chemin de Tewkesbury au lac St. Jean ?

Réponse : l'affaire est sous considération.

M. Lafontaine.—Si le Gouvernement a retiré de la succession de feu J. F. M. Desrivères, ex-Sérif du District d'Iberville, la somme de \$1,154.00, dont il état, lors de son décès, reliquataire sur le fonds de Bâtisses et de Jurés ; sinon, quelle mesure il entend prendre pour collecter cette somme ?

Réponse : Le gouvernement n'a rien retiré, pour la bonne raison que la dite succession est sous contestation. Mais il suit l'affaire de près et ne négligera rien pour rentrer en possession de ce qui lui est dû.

Au commencement de la séance, l'hon. M. Chauveau a présenté les deux projets de lois auxquels nous avons fait allusion tout-à-l'heure, relativement aux élections et aux contestations d'élections.

Trois autres projets de loi ministériels ont également été présentés :

Un projet de loi à l'effet de relever les shérifs, prothonotaires et autres officiers judiciaires de l'obligation de donner des sûretés ; et un projet de loi relatif aux dépôts judiciaires et autres—présentés par l'hon. M. Oimet ;

Un projet de loi relatif à certaines compagnies à fonds conjoint—présenté par l'hon. M. Irvine.

La chambre a levé séance à quatre heures et vingt minutes.

Le bal parlementaire proprement dit va tout probablement s'ouvrir cette semaine et l'opposition ne manquera pas d'occasions pour essayer ses forces et les députés-girouettes de prétexte pour changer de face.

L'île d'Anticosti.

Nous avons annoncé, il y a quelques mois, qu'on parlait d'organiser une compagnie qui se chargerait d'exploiter les richesses agricoles et autres que contient, au témoignage d'hommes compétents, l'île d'Anticosti. Cette compagnie est maintenant formée ; plus que cela, son capital est souscrit et elle vient de publier un prospectus dans lequel elle invite tous ceux qui désireraient s'établir sur l'île, soit pour cultiver la terre, soit pour faire la pêche, à s'adresser à

son secrétaire, M. W. L. Forsyth, Montréal.

Le prospectus contient nombre de renseignements, tant sur l'île que sur les projets de la compagnie. Nous mentionnerons les plus importants.

L'île d'Anticosti est située, comme on le sait déjà, à l'embouchure du St. Laurent. Elle n'a pas moins de 320 lieues de côtes et une superficie de 2,460,000 acres, dont un million d'acres de la meilleure qualité. Son sol est fertile et les pêcheries de ses côtes sont très riches. Le climat y est à la fois salubre et tempéré, si tempéré que la plus grande partie des céréales et des légumes, au témoignage du naturaliste Cooper, y viendraient en abondance.

Pour les fins de la colonisation et de l'exploitation des mines et des pêcheries, la compagnie va diviser l'île en 20 comtés de 120,000 acres chacun ; chaque comté sera subdivisé en 5 cantons.

La compagnie se propose, en outre, de faire faire des chemins dans toutes les directions, d'établir une ligne télégraphique qui fera le tour de l'île et des communications régulières par des vapeurs entre l'île et les deux rives du Saint-Laurent.

Les lots de terres seront vendus à des conditions faciles et la compagnie accordera un titre absolu. Le paiement des lots se fera par des versements annuels embrassant une période de 5 ans à 10 ans. L'intérêt ne sera exigé qu'après la cinquième année. Les colons de l'île seront, comme ceux qui l'habitent actuellement, exempts de toute taxe.

Enfin, la compagnie s'engage à faire construire des édifices pour le culte et des maisons d'école.

Avec un pareil programme et en donnant de pareils avantages, la compagnie ne peut manquer d'attirer sous peu dans l'île d'Anticosti un grand nombre de colons et de pêcheurs.

Bibliographie.

Il y a un an, nous signalions l'apparition de la première partie d'un travail historique considérable, entrepris par un jeune homme studieux, M. Louis P. Turcotte, et publié sous le simple titre de : *Le Canada sous l'Union*.

Dans sans préface, M. Turcotte prenait l'engagement de reprendre son œuvre s'il l'avait laissée et de la conduire sous peu à bonne fin. Le jeune auteur a tenu promesse : les deuxième, troisième et quatrième parties du *Canada sous l'Union* viennent d'être livrées à la publicité sous la forme d'un joli volume de plus de six cent pages.

La préface de ce second volume contient une lettre de félicitation écrite à l'auteur par un homme que tout le monde considère juge éminemment compétent en pareille matière, M. Etienne Parent. Cette lettre ne porte jugement que sur la première partie du travail de M. Turcotte ; cependant, comme elle sert, en même temps, de passe-port à la seconde, nous croyons devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La voici :

Ottawa, 27 mars 1871.

"Cher monsieur,
"Veuillez accepter mes remerciements pour l'envoi de la première partie de votre ouvrage : *Le Canada sous l'Union*.

"Je vous dirai qu'après avoir lu ce travail, et même l'avoir relu en plusieurs endroits, je n'hésite pas à souscrire à tout ce qu'en a dit la presse périodique. Vous avez commencé, et bien commencé, l'œuvre difficile de pionnier sur une époque mémorable de notre histoire. Vous avez pu laisser quelques souches sur le terrain défriché, mais il vous sera facile de les faire disparaître dans une deuxième édition, qui, je n'en doute pas, vous sera demandée sous peu de temps.

"Ne perdez donc pas courage, et donnez-nous au plus tôt la suite de votre travail dont, non-seulement la jeunesse, mais aussi l'âge mûr tirera le plus grand avantage, l'un en appréciant, l'autre en se ressouvenant.

"Veuillez accepter, avec mes encouragements, l'assurance de ma considération distinguée.

"E. PARENT."

Ces paroles d'encouragement ont porté leur fruit : M. Turcotte s'est remis à l'œuvre avec une nouvelle ardeur et la fin de son travail justifie en tous points la confiance du public et en particulier celle de l'éminent écrivain dont le nom est au bas de la lettre que nous venons de citer.

Le volume que M. Turcotte vient

de publier embrasse la période comprise entre 1843 et 1865 et il nous conduit jusqu'à l'union fédérale des provinces de l'Amérique du Nord. Cette période importante de notre histoire politique, M. Turcotte l'a écrite avec un luxe de détails et une clarté remarquables. Tous les événements marquants, tous les hommes qui y ont pris part, y sont jugés avec la plus stricte impartialité, et, sous ce dernier rapport, l'ouvrage de M. Turcotte est inattaquable.

Tout en soignant scrupuleusement le fonds, l'auteur n'a pas négligé la forme. Le style est facile et coulant et, à part quelques rares incorrections de langage, il n'y a, de ce côté, rien à reprendre. On voit, en comparant le premier volume avec le second, que M. Turcotte a étonnamment perfectionné sa plume.

L'orage session de 1849 et les troubles qui l'ont accompagnée et suivie, l'histoire de la tenure seigneuriale, les débats sur la question de la représentation basée sur la population, les débats sur la confédération, occupent dans l'ouvrage une large place. L'auteur donne sur ces questions et ces débats des détails complets qui sont groupés avec ordre et qui ont dû nécessiter de longues et patientes recherches.

M. Turcotte, cependant, ne s'est pas borné à noter les événements purement politiques. Il a eu l'excellente idée de donner sur les progrès de la colonisation, sur le mouvement littéraire et industriel, sur nos grands travaux publics, comme nos canaux et nos chemins de fer, des renseignements à l'aide desquels on peut calculer la longueur du chemin que nous avons parcouru dans ces différentes voies, depuis l'union des deux Canadas.

En somme, l'ouvrage de M. Turcotte est, sous tous les rapports, un ouvrage de mérite. Il complète et continue les grands travaux historiques des Garneau, des Christie, des Bibaud et des Ferland. M. Turcotte a rempli avec un succès complet la lacune qui existait dans nos annales historiques depuis l'Union des Canadas jusqu'à la confédération, et le public instruit ne jugera pas autrement, nous en sommes sûrs, son travail.

Nous recommandons l'ouvrage de M. Turcotte à tous ceux qui veulent se rendre compte des événements passés et à tous ceux, encore, qui croient que c'est faire un acte méritoire que d'encourager les jeunes gens qui ont la bonne volonté de rendre service à leur pays en retraçant ses fastes.

L'ouvrage de M. Turcotte sort des ateliers typographiques du *Canadien*. Nos remerciements à l'auteur pour le cadeau d'un exemplaire.

Un ouvrage utile.

M. Auguste Laperrière, premier commis à la bibliothèque du parlement fédéral, vient de publier un ouvrage qui sera d'une grande utilité aux membres des deux parlements. C'est un relevé de toutes les décisions rendues depuis trente ans par les différents présidents de l'Assemblée Législative et des Communes, sur des questions d'ordre, de privilège et de préséance. La seconde partie de l'ouvrage contient les décisions rendues par les présidents sur les cautionnements de requêtes d'élection.

Ce travail a exigé de nombreuses recherches et M. Laperrière mérite, assurément, d'être félicité pour l'avoir entrepris.

Bulletin religieux.

La retraite ouverte mercredi, à trois heures de l'après-midi, à la cathédrale, sous les auspices des Dames de la Sainte-Famille, a été close, hier, à quatre heures, par la bénédiction du Saint-Sacrement, suivie du chant du *Te Deum*. Hier matin toutes les retraitantes s'étaient approchées de la Sainte-Table.

Les directeurs de la retraite étaient messieurs les abbés Benjamin et Louis-Honoré Paquet. Les exercices ont été suivies par un nombre considérable de dames.

M. Jacques Babinet.

M. l'abbé Moigno écrit à l'Univers : M. Jacques Babinet, de l'Académie des sciences, le plus profond et le plus ingénieux de nos physiciens, homme de grand esprit, homme aussi de grand cœur, est mort le lundi, 21 octobre, vers trois heures du matin.

Né à Lusignan, le 5 mars 1794, il avait soixante-dix-huit ans. Cette mort, précédée d'une longue et cruelle infirmité, supportée avec une patience incomparable, rompt pour nous les liens d'une amitié étroite de plus de trente-cinq ans.

Nous avons eu du moins la consolation de voir mourir notre illustre savant dans les sentiments d'une foi sincère et d'une résignation vraiment touchante, entre les bras des deux fils qui lui ont fait tant d'honneur, M. Charles Babinet, avocat général à la cour de cassation, et M. Léon Babinet, chef d'escadron d'artillerie. Notre ami avait une qualité bien rare, poussée chez lui jusqu'à l'excès : il donnait tout ce qu'il avait, le nombre des infortunes qu'il soulageait est incommensurable : il serait mort pauvre s'il n'avait pas été riche dans ses nobles enfants.

Auteur d'un grand nombre de mémoires importants, on lui doit, un remarquable perfectionnement de la machine pneumatique auquel son nom est ordinairement attaché. On lui doit aussi de remarquables cartes de géographie, dans lesquelles pour la première fois, par un système nouveau de projection, la proportion des surfaces entre les espaces sur le globe et sur la carte est exactement conservée. Ces cartes sont connues sous le nom de cartes *homologiques*. La navigation aérienne a été également pour lui l'objet d'incessants travaux.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le cable Transatlantique.)

Londres, 15 novembre.

Charles Sumner a quitté Liverpool hier pour New-York.

Le prince Alfred est arrivé à Ginnenden en Autriche, où il s'est rendu pour visiter ses parents.

Paris, 15 novembre.

L'encaisse métallique de la banque de France a augmenté d'un million de francs pendant la semaine écoulée. L'Assemblée a adopté aujourd'hui, par un vote de 475 contre 142, un bill pour réformer le système du jury français.

Le gouvernement a appris que les transports *Guerrill* et *Garonne* étaient arrivés heureusement à la Nouvelle Calédonie où ils ont transporté les premiers communistes condamnés à subir l'emprisonnement dans cette colonie pénale.

Vienne, 16 novembre.

Une dépêche d'Innsbruck dit que la session de la diète du Tyrol a été prorogée par le gouvernement sur le refus des membres de remplir leurs devoirs.

Madrid, 15 novembre.

On dit que la junte centrale de l'organisation carliste se réunit aujourd'hui afin de discuter les moyens de supporter l'insurrection à Cuba.

Les médecins qui soignent le roi Amédée ont déclaré par un bulletin que Sa Majesté souffre d'un rhumatisme articulaire.

Un corps de 200 carlistes armés, sous le commandement de Baranco, a arrêté mercredi soir, deux diligences se rendant de Portiguan à Gerona.

Les fils télégraphiques ont été coupés. Un engagement a eu lieu dans le département de Gerona, mais on n'a appris aucun détail.

Londres, 16 novembre.

Les dépêches de Stralsund d'aujourd'hui annoncent, que 80 vaisseaux ont totalement péri pendant la dernière tempête.

L'ex-impératrice Eugénie a donné une soirée à Chiselmhurst hier. Plusieurs visiteurs de Paris y assistaient.

Plusieurs régiments stationnés à Versailles ont envoyé des bouquets. Hier on a donné un banquet à l'Hôtel de Canon-Street pour célébrer l'ouverture de la ligne télégraphique d'Australie. 300 personnes y assistaient. Lord Kimberly présidait.

Paris, 16 novembre.

Dans toutes les cathédrales de France, on a fait de prières spéciales pour l'Assemblée nationale et imploré les bénédictions de Dieu sur ses travaux.

Les membres du gouvernement assistaient à la messe, escortés par des détachements de troupes formant une garde d'honneur.

Berlin, 16 novembre.

Le départ d'un médecin de Berlin pour se rendre auprès de Bismark à Versailles a été de graves appréhensions. Cependant on a été rassuré par une dépêche annonçant que le premier ministre revient à la santé.

Copenhague, 16 novembre.

La tempête qui a sévi dans le nord de l'Europe le 13 et le 14 de ce mois a causé des désastres dans tout le Danemark. On rapporte déjà que 24 vaisseaux ont péri. La petite île de Batae a été entièrement submergée et tous ses habitants se sont noyés.

Madrid, 18 novembre.

La cour a fait sortir un bulletin annonçant que le roi Amédée a passé une mauvaise nuit. Un autre bulletin de cette après-midi dit que la santé d'Amédée s'améliore.

Rome, 17 novembre.

Signor Sella, ministre des finances a notifié officiellement au Pape, que le parlement italien lui avait accordé une annuité. Le cardinal Antonelli a répondu pour le Pape, en refusant l'annuité.

FAITS DIVERS.

—Les deux dernières répétitions des chœurs et de l'orchestre de la messe pour la fête de Sainte Cécile auront lieu demain, mardi et jeudi, à l'Eglise St. Jean, à 7 heures et demie P. M.

COUR CRIMINELLE.—Son Honneur le juge Caron a prononcé vendredi, les sentences suivantes contre les prisonniers trouvés coupables : Léon Patry, accusé

du meurtre de Winefred Burns et trouvé coupable d'assaut, 5 ans au pénitencier, John Smith, matelot nègre, trouvé coupable d'homicide, 5 mois de prison, Samson convaincu d'avoir infligé des blessures graves, un an de prison.

Le jury n'ayant pu s'accorder dans le procès de Baker, a été déchargé. Baker a été ramené en prison et subira un nouveau procès, au terme prochain de la Cour du banc de la Reine.

INSPECTION DE LA POLICE.—Samedi à midi, le capitaine de Plainval, chef de la police de Manitoba, a passé en revue, à la station centrale, le corps de police provinciale. Sur l'invitation de MM. les surintendants Voyer et Heigham, plusieurs représentants de la presse y assistaient. Les hommes de police exécutèrent à la plus grande satisfaction plusieurs mouvements. Le capitaine de Plainval, dans un discours en français, leur exprima alors combien il avait été heureux de passer en revue un corps si bien discipliné et d'une si belle tenue, ajoutant qu'il ferait part à son gouvernement de ce qu'il avait vu. Puis les invités se rendirent à l'hôtel St. Louis où les attendait un lunch des mieux servis.

—La barque *John and Henry*, s'est perdue, le 7 novembre, à Cape Cove, Gaspé. Le maître du bâtiment a été emporté par la mer à minuit. Le contre-maître lui-même a été enlevé par dessus bord par la mer. Vers 5 heures du matin, le bâtiment s'est éloigné de la côte de 7 à 8 acres, et là il a penché sur le côté et a sombré. Un seul homme de l'équipage a pu se sauver en gagnant la côte à la nage au milieu de brisants épouvantables.

—La députation nommée par le Bureau de commerce de Lévis pour rencontrer l'hon. M. Langevin a eu une entrevue avec l'hon. ministre, ce matin. Elle composait de M. le Président du Bureau, M. Bernet, de l'hon. J. G. Blanchet, de Son Honneur le Maire et de MM. P. C. Dumontier, F. X. Lemieux, Gilmour, F. X. Thompson, Joshua Thompson, St. Laurent, Michael, Ed. Demers, Belleau. La députation a été bien accueillie et l'hon. M. Langevin a promis de faire tout en son pouvoir pour rencontrer les vues du Bureau de Commerce de Lévis, sur les questions qui se rattachent à son département. —(ECHO de Lévis.)

PERDU.—Dimanche dernier une partie de la paroisse de Saint-André de Kamouraska, était à la recherche d'un enfant de 4 ans, perdu dans les circonstances suivantes :

Les parents de l'enfant demeurent au 6me rang de cette paroisse. Cette famille est la première qui soit allée coloniser cette contrée. Le père est actuellement occupé à y défricher une terre ; on conçoit facilement que sa propriété doit être en pleine forêt.

Samedi dernier au matin, notre colon M. Ouellet était allé reprendre ses travaux de défrichement, lorsque son aîné, âgé de 4 ans, s'obstina à le suivre. M. Ouellet le renvoya brusquement et poursuivit sa route ; mais le petit revint. A la charge et renouela ses instances, il fut de nouveau obligé de se retirer devant l'attitude menaçante de son père. Après avoir fait sa journée, M. Ouellet revint à la maison. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsque Mme Ouellet lui eût dit que l'enfant n'était pas revenu à la maison, qu'elle l'avait cru, tout le temps, auprès de lui. Alors avec l'aide de quelques voisins, il se mit à battre la forêt, mais inutilement, jusqu'à minuit. Le lendemain matin, quarante hommes de son canton poursuivirent les démarches, mais en vain.

L'enfant peut avoir été emporté par quelque ours, c'est là l'opinion générale, au grand désespoir de la famille Ouellet, naturellement.

Lundi dernier on ne l'avait pas encore retrouvé. —(L'ECHO de Lévis.)

—La *Minerve* dit que les dernières nouvelles de la santé de Sir George, sont des plus satisfaisantes. L'enflure des jambes est presque disparue et les médecins croient à une prompte guérison. Sir George peut vaquer facilement aux affaires publiques qui se rattachent à Londres. Il visite très souvent le ministère des affaires étrangères.

—Une dépêche particulière nous apprend que le Conseil Agricole, actuellement en conférence, à Québec, a adopté à l'unanimité le projet de M. Bonnemant, pour l'établissement d'un haras national. Un bill va être présenté dans la présente session, dans ce sens. Cette sage mesure contribuera plus que tout le reste à doter le Canada de chevaux de prix et la proximité de l'immense marché des Etats-Unis en fera une source de richesses pour nos cultivateurs. M. Bonnemant a droit aux félicitations du pays pour sa louable initiative et le Conseil Agricole pour l'esprit pratique avec lequel il est décidé à traiter les questions qui intéressent le plus l'avenir du pays.

Nous regrettons d'apprendre que M. Browning a donné sa démission comme membre du Conseil Agricole. (Minerve)

—Une correspondance fort intéressante de Châlons-sur-Marne porte :

La journée de dimanche n'a pas été bonne, ni pour les habitants de Châlons ni pour ceux de Fagnières, petit village situé à deux kilomètres de notre ville.

A Châlons, vers huit heures du soir, deux officiers prussiens, en passant près du pont dans la rue de la Marne, heurtèrent le fils d'un de nos compatriotes, M. Olivier, pharmacien très estimé de notre cité. Celui-ci manifesta un peu de contrariété. Mais les deux officiers, qui étaient ivres, dégainèrent, et l'un d'eux porta deux coups de sabre à M. Olivier fils, l'un sur la tête, et l'autre sur l'épaule.

Le jeune homme blessé appela au secours. Son frère aîné accourut, ainsi que sa mère et ses sœurs. Les officiers furieux frappèrent alors ces dames et les renversèrent dans la rue, pendant que le jeune homme était sur leur ordre, entraîné au poste par des soldats prussiens.

Un attroupement considérable s'était formé dans la rue de Marne ; il était composé de cinq à six cents personnes, qui suivirent M. Olivier fils jusqu'au poste de l'Hôtel-de-Ville. Là, la garde prussienne reçut l'ordre d'un officier de charger la foule, et les coups de crosse

ne furent pas ménagés aux Châlonnais. A Fagnières, le même soir, un cuisinier blanc, qui avait rendu un culte assidu à Bacchus ou à Gambirius, s'amusait pour se divertir à briser les perles d'une femme. Puis il voulut ébranler la porte de la maison. Le propriétaire, M. Farochon, accouru en entendant du bruit, lui signifia l'ordre de partir. Le Teuton, pour toute réponse, exécuta un moulinet avec son sabre. Alors M. Farochon saisit un hoyau (sorte de grosse pioche usitée pour les travaux dans les vignobles) et en asséna un vigoureux coup sur la tête du cuisinier, qui tomba assailli.

Puis M. Farochon, aidé de ses voisins, le garotta, le mit dans un voiture, et alla prévenir le maire de Fagnières. Accompagné de ce dernier, il se rendit à Châlons avec son prisonnier, et vint expliquer aux autorités militaires ce qui s'était passé. Cet acte de courage ne passa pas inaperçu aux Prussiens, car jusqu'à présent M. Farochon n'a pas été inquiété.

DÉPÊCHE—COCOA DE EPPS—AGREABLE ET RECONFORTANT.—Par une connaissance approfondie des lois qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application des magnifiques propriétés du cacao bien cuit, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs complications de médecine. (Civil Service Gazette).—Fait uniquement avec de l'eau ou du lait bouillant. Chaque paquet porte l'inscription : "JAMES EPPS & Co., Homeopathic Chemist, London."—Nous donnerons maintenant des informations sur le procédé adopté par MM. James Epps & Co., manufacturiers d'articles diététiques, à leur établissement sur le chemin Euston, Londres. (Cassell's Household Guide).

Québec, 25 Octobre 1872.—12m 1584

Les Pilules Purgatives sont devenues une nécessité pour le peuple américain. En effet, le monde n'a jamais pu se passer de la cathartique, sous quelque forme. En ce pays le mode d'administration sous forme de Pilules est devenu de plus en plus en faveur depuis qu'on a commencé à préparer l'Alcool et la Thébaïne en petites boules. Leur haute position dans la confiance publique a finalement été assurée par les Pilules Cathartiques d'Ayer, la combinaison la plus habile de médecine que la science pouvait produire pour les maladies à quelcunes elles sont destinées. Ceux qui ont besoin de pilules ne peuvent plus hésiter sur le choix s'ils peuvent se procurer les PILULES D'AYER. (Whaling, Va. Press.).

Québec, 4 Novembre 1872.—1m

Us de nos échanges signale la guérison d'un rhumatisme chronique, d'un caractère très grave, par le Liniment Anodyn de Johnson.

La santé est le mot le plus doux de notre langue. Au premier signe de maladie, employez les remèdes bien connus et approuvés. Pour la dyspepsie ou l'indigestion servez-vous des *Pilules Purgatives de Person*, pour les rhumes, la toux, le mal d'estomac faites usage du Liniment Anodyn de Johnson.

Québec, 13 Novembre 1872.

LANCASTRE, PA., 31 Juillet 1871.

M. JAMES I. FELLOWS—Monsieur : Je suis heureux de vous informer que ma santé s'améliore par l'usage de votre Hypophosphite. Un travail excessif de cerveau m'avait tellement épuisé que je ne pouvais ni dormir, ni travailler et que ce n'était qu'avec difficulté que je me pouvais lever un peu. J'essayai le repos et l'exercice, divers remèdes et les médecins les plus populaires puis j'entendis parler par hasard de votre Sirop à New-York. J'en achetai trois bouteilles chez Caswell et Hazard et ce fut le premier remède qui me soulagea. Maintenant je mange, dors et travaille bien, aussi j'ai de bonnes raisons de croire que votre Sirop est un remède très salutaire pour la restauration de l'esprit et du système nerveux et je le conseil à tous ceux qui ont beaucoup d'occupation d'en faire usage.

Votre très dévoué,
JÉROME SHENK,
Agent d'Assurance.

Québec, 13 Novembre 1872.

Affections de Poitrine.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PÂTE de DELANGHIER sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les CATARRHES, asthmes, toux nerveuses, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches.

Agents généraux pour le Canada : FABRE et GRAVEL, à Montréal.

Québec, 4 sept. 1872.—lan 3pm.

Contrefaçons des Pilules de Blancard.

Vendre sciemment un médicament contrefait, c'est se rendre complice d'un faussaire, c'est compromettre souvent la santé d'un malade après avoir abusé de sa confiance.

Par suite ces prix élevés de l'iodure, principal élément des pilules de Blancard, on doit se délier maintenant plus que jamais des produits fabriqués qui se cachent derrière nos marques de fabriques. Laquelle fraude en effet ne sont pas capables des industriels qui, après avoir volé notre signature, ont poussé parfois la cupidité jusqu'au point de remplacer l'iodure du fer par du vitriol vert !

Au nom de la moralité et de la santé publiques, nous avertissons donc ici nos clients de vouloir bien s'assurer toujours de l'origine des pilules qui portent notre nom, en faisant appel entre autres moyens pratiques, à la bonne foi de nos confrères les pharmaciens. Nul doute que ces honorables intermédiaires ne fassent un devoir de se procurer les véritables PILULES DE BLANCARD, soit chez nous-même à Paris, soit chez nos correspondants, soit enfin dans les maisons les plus recommandables de leur pays.

BLANCARD,
Pharmacien, rue Bonaparte, 40, à Paris.
Agents généraux pour le Canada : FABRE et GRAVEL, à Montréal.
Québec, 4 sept. 1872.—6m 31pm.

—On lit dans la Gazette des Hôpitaux de Paris :

"L'Académie de Médecine de France est le seul corps savant institué par le Gouvernement pour examiner les produits alimentaires, afin de les rejeter s'ils sont nuisibles ou insignifiants, et de les approuver s'ils sont salutaires. Le seul aliment qui ait fixé son attention et mérité deux fois son approbation est le *MACABOUT DES AHAIES DE DELANGHIER*, rue Richelieu 96 ; que tous les médecins de Paris conseillent aux personnes faibles ou atteintes de maux d'estomac, de Chlorose, d'Anémie, les l'ordonnent également aux Dames et aux Enfants comme étant le déjeuner le plus léger et le plus nutritif.

Agents généraux pour le Canada : FABRE et GRAVEL, à Montréal.

Québec, 4 sept. 1872.—lan 3pm.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE À QUÉBEC.

	MATIN.	SOIR.
Lundi.....	18 8 10	8 27
Mardi.....	19 8 45	9 2
Mercredi.....	20 9 21	9 41
Jeudi.....	21 10 2	10 23
Vendredi.....	22 10 46	11 10
Samedi.....	23 11 37	0 2
Dimanche.....	24 0 33	1 13

Le courant de la marée continue à monter 45 minutes après la marée haute.

Bulletin Commercial.

Québec, 18 Novembre 1872.
Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 16 courant est de \$9,993.65.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 2h. P. M., 18 Novembre 1872.
Or, 113½
Echange sterling 108½
GREENBACKS 87½ à 88½

E. C. BARROW,
Courtier,
No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS.

PAR LE VAPEUR DE MONTRÉAL.

16 Nov.—Par le vapeur Québec, Labelle, de Montréal—3 boucauts, 5 octaves, 5 barriques de vin à M. G. Mountain. 15 boucauts, 200 crisses d'eau-de-vie à A. J. Maxham et Cie. 7 quarts de whiskey à M. G. Mountain.

PORT DE QUÉBEC.

ENTRÉS EN CHARGEMENTS.

16 Nov.—Rock City, 874, Londres, Henry Fry, quai de la Reine.

ACQUITTÉS.

16 Nov.—Navire Lesbia, Sinclair, Grimsby, Fry, — Rock City, Lethbridge, Londres, — Toronto, Tyrell, Liverpool, A. P. A. Knight. Barque Newfoundland, McKeehon, Londres, Jno Bursall et Cie. Goelette Providence, LeBlanc, Dalhousie, W. et R. Brodie.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD.

16 Nov.—Goelette Marie-Louise, O Lavoie, Petite Rivière—Bois.
— Damas, R Lavoie, do
— Anna Canada, A Warren, Malbaie—Bois, do
— Emilia, T Simard, Baie St Paul—Bois et volailles.
— Anna Canada, A Warren, Malbaie—Bois, do
— Emilia, J Dufour, Ile-aux-Coudres—Bois, patates et volailles.
— Honoria, C Hamel, Lothinière—Bois et foie.
— Angélique, F Bélanger, St Apollinaire—Bois.
8 Bateaux avec bois, écorce et pierre.

AVANTAGE
Extraordinaire!

Nous offrons maintenant au public une GRANDE AFFAIRE DE NOUVEAUTÉS CHOISIES ET RARES, à un rabais que nous défions d'atteindre à Québec.

Une seule visite, c'est ce que nous désirons de la part des Dames et de ceux qui résident à la campagne.

Nous leurs ferons voir les NOUVEAUTÉS MAGNIFIQUES que nous venons d'étaler et dont voici quelques-unes :

Etoffes à Robes, de goût et de fantaisie, Soies Noire et de Couleur, Gants et Articles de Lingerie, Tweeds et Etoffes à Pardessus, Chemises et Caleçons en laine Écossaise, Couvertures en Witney, les meilleures que l'on puisse trouver, Laine à Tricot, Imitation de Pelletterie, Etc., Etc., Etc., Etc.

Nos départements réservés spécialement à la confection des Robes, Chapeaux, etc., rivalisent avec les premiers du même genre à Québec.

Sur commande, les Habillements d'Hommes sont faits dans la maison par un Tailleur habile et expérimenté.

FYFE & GARNEAU
No. 55, RUE ST. JEAN.

MALADIE
DES
CHEVAUX
(EPIZOOTIE.)

Une guérison certaine contre cette maladie contagieuse maintenant si répandue parmi les Chevaux de la Puissance, est la

POUDRE DEPURATIVE DE FAUSSE
QUI A ÉTÉ
EMPLOYÉE AVEC SUCCÈS

Dans les écuries de la Compagnie des Chars Urbains de Montréal et aussi dans les Livres Stables de cette ville.

A vendre chez

DEVINS & BOLTON,
Pharmaciens,
Montréal.

A Québec chez GIROUX & FRÈRE, J. E. BURKE, Pharmaciens ; et chez W. E. BRUNET, Pharmacien, St. Roch.

Québec, 8 Novembre 1872. 1587

PROVINCE DE QUÉBEC } Cour Supérieure.
District de Québec. }

No. 1715

AVIS est donné que DAME EMÉLIE TRUDEL, de la Cité de Québec, épouse de EUPHRAISE NORBERT CHAUMETTE, ingénieur, du même lieu, a, le VINGT-NEUF OCTOBRE COURANT, institué contre son dit époux, une action en séparation de biens, rapportable le SEIZI NOVEMBRE PROCHAIN.

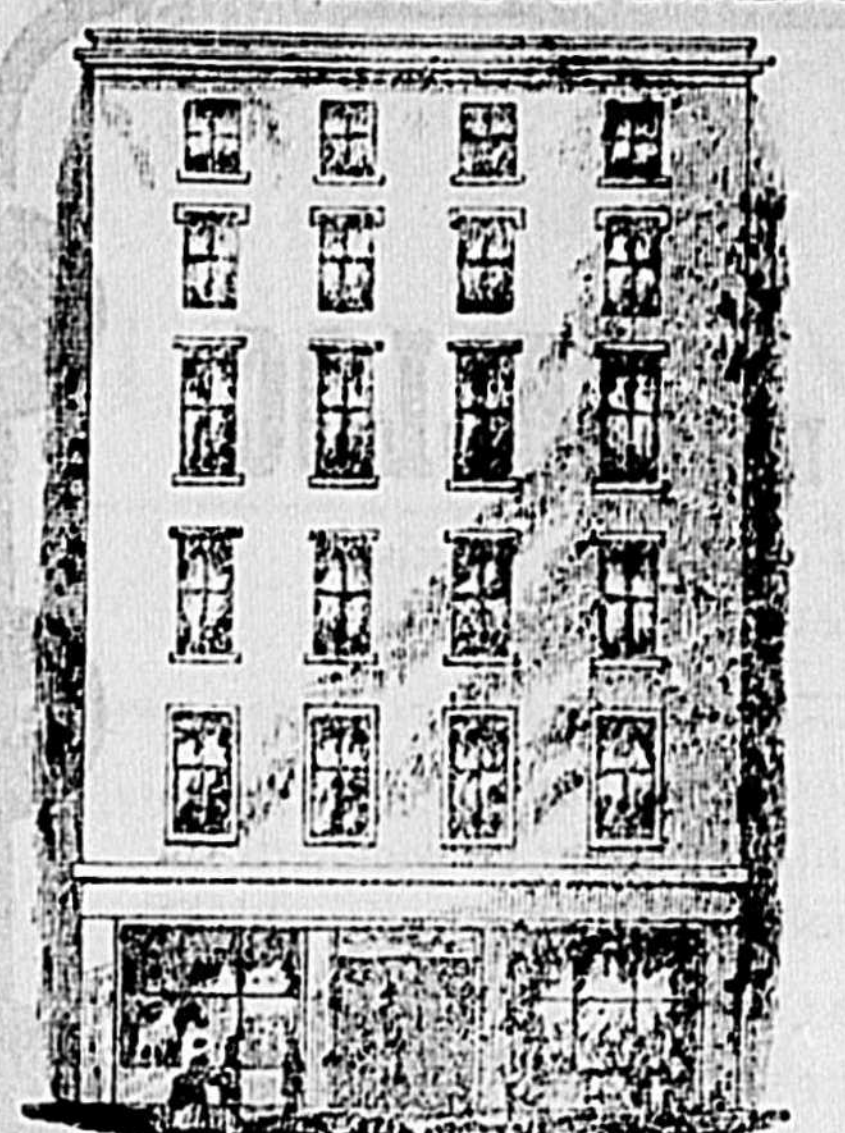
ELZ. DÉRÉ,
Procureur de la Demanderesse.

Québec 25 Octobre 1872.—1m 1583

MORISSET & McMAHON,
AVOCATS.

No. 11, RUE DES JARDINS,
QUÉBEC.

Québec, 13 Novembre 1872. 1589

NOUVELLES
MARCHANDISES

D'AUTOMNE ET D'HIVER.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

MÉRINOS FRANÇAIS NOIR et de Couleur.

NOUVELLES ÉTOFFES À ROBES.

VELOURS NOIRS ET DE COULEUR.

NUAGES (grande variété.)

CHALES ET FICHUS AU TRICOT.

GILETS AU TRICOT pour Messieurs.

GILETS DE FANTAISIE (do) pour Dames.

COUVERTURES DE LAINE ET DE COTON.

GRAND ASSORTIMENT DE FANELLES.

DRAPS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

DRAPS IMITATION DE PELLETERIE.

CASIMIRS ET TISSUS D'ÉCOSSE.

ÉTOFFES ET TISSUS DU CANADA.

TOILES, COTONS, INDIENNES.

TAPIS BRUXELLES, TAPISSERIE, etc., etc.

TOILES CIRÉES ANGLAISES.

NOUVELLES ÉTOFFES À RIDEAUX.

FRANGES ET CORNICHERS À RIDEAUX.

ÉTOFFES ET GARNITURES pour ornements d'Eglises.

HABILES FAITES.

CHAUSSURES EN FEUTRE et en CAOUTCHOUC.

CAPOTS DE CAOUTCHOUC.

MANTEAUX DE CAOUTCHOUC pour Dames.

GRAND ASSORTIMENT DE VALISES.

En vente à des prix très réduits chez

JOS. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

Québec, 9 Octobre 1872.

POISSONS ET HUILE.

1,000 QUARTS DE HARENGS du Labrador, No. 1.

300 " Morue Vertes.

200 " Sèches.

200 " Vertes.

MAQUEREAUX.

SAUMONS.

SARDINES, etc., etc.

—AUSI—

Huile de Merlu et Huile de Loup Marin.

A vendre par

J. B. RENAUD,
26 et 28 Rue St. Paul.

Québec, 23 Octobre 1872. 1173

AVIS À CEUX QUI ONT À BATIR.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à entreprendre la construction de bâtisses de toutes dimensions, dans tous les genres et dans tous les goûts, résidences de ville, maisons de campagne, couvents, églises, etc.

Il a pour titres à la confiance du public une expérience de quinze ans dans sa ligne et il peut citer comme preuve de sa compétence, le fait qu'il a conduit à bonne fin, des édifices de première classe, comme le superbe hôtel Victoria à Lévis, la splendide villa de M. John Ross, à Cacouna, les Cours et Prisons de Percé et Carlisle, etc.

Le soussigné a à son service un maître-maçon, et un peintre expérimentés, ce qui lui permet d'entreprendre toute espèce d'édifices, en un seul et même contrat.

Exécution dans le plus court délai. Conditions libérales et toutes satisfactions possibles.

ANDRÉ GINGRAS,

Mécanicien-Entrepreneur,

Encoignure des rues Dorchester et St. Joseph.

St. Roch de Québec.

Québec, 21 Août 1872.—3m 1541

A Vendre

A la Manufacture d'Instruments Agricoles de Québec.

DES MOULINS À BATTRE perfectionnés et

amplifiés d'après le dernier système américain pour un cheval ou à deux chevaux.

S'adresser sur les lieux, à St. Sauveur de Québec, ou à

R. P. VALLÉE,
Sec.-Trésorier.

Québec, 4 Octobre 1872.—3m 1573

R. Pamphile Vallée,
NOTAIRE PUBLIC,

BUREAU D'AFFAIRES : 21, Rue Garneau,
HAUTE-VILLE.

Il se chargera, outre les affaires ordinaires de la Profession, de la rédaction de Requêtes, Correspondances, Mémoires, Circulaires ; aussi d'affaires monétaires et d'agences.

Solliciteur pour "L'EQUITABLE DE NEW-YORK," Assurance sur la Vie (Première assurance du monde entier : affaires en 1871 : au delà de QUARANTE-MILLIONS DE PIASTRES.)

Québec, 16 Octobre 1872.—3m 1580

HUILE DE CHARBON,
Maintenant en réception par le chemin
de fer Grand-Tronc.

224 BARILS D'HUILE D'EXPORTATION
No. 1.

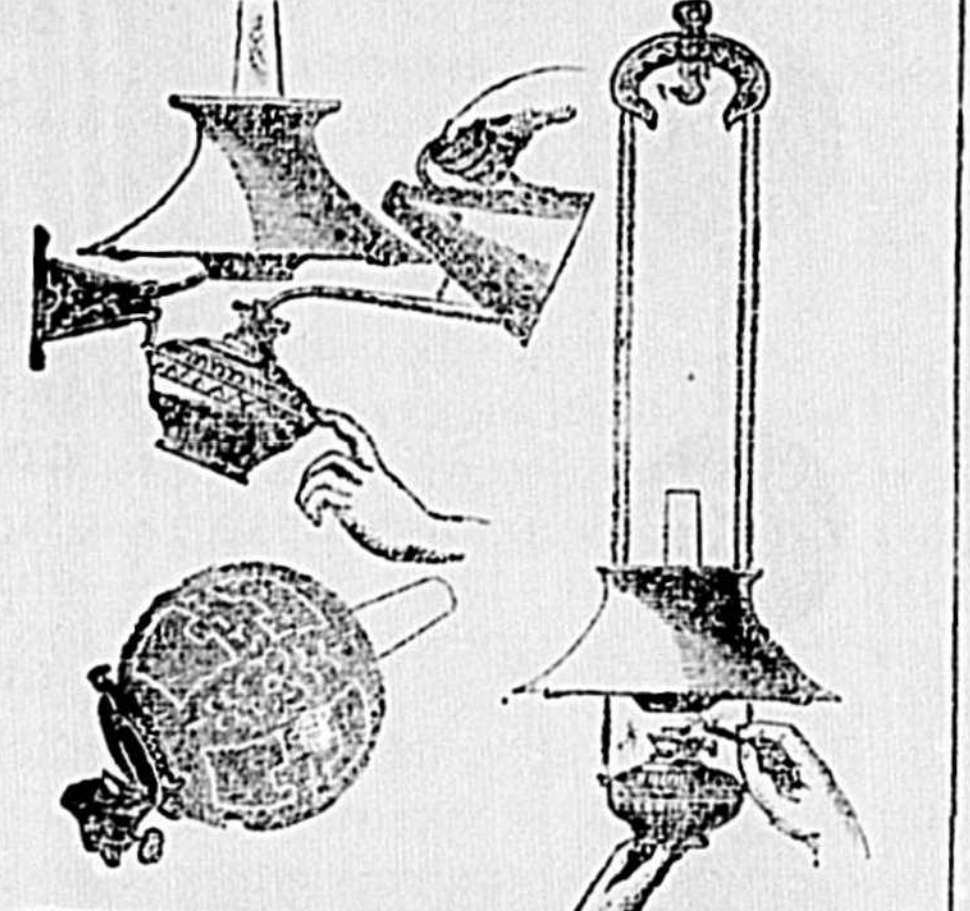
En vente chez
McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,

Huile de Charbon.
SILVER STAR.

CINQ CENTS CAISSES EN MAGASIN.

Une huile très supérieure mise en mesures de 10 gallons, expressément pour l'expédition à bord des bâtiments ou pour des familles privées.

En vente chez
McCAGHEY, DOLBEC & CIE.



THE BEST LAMP EVER USED
CAN BE LIGHTED BY PULLING AND TRIMMED
WITHOUT REMOVING GLASS OR TRIMMING
OR REMOVING GLASS OR TRIMMING

LAMPES A PATENTES DE
IVES.

Les meilleures lampes dont on ait jamais fait usage. On peut les allumer, les remplir d'huile sans déplacer le globe, l'abat-jour ou la chemise.

ON VIENT DE RECEVOIR UN ASSORTIMENT COMPLET DE

Lampes pour salle à dîner, salon, bibliothèque

Appareils de Lampes à patente.

Lampes de table en bronze.

Lampes à hanging avec réflecteurs, avec toutes les améliorations les plus récentes en fait de brûleurs et attaches.

Abats-jour en porcelaine dorée.

Les célèbres Abats-jour pliant, et Abats-jour de papier.

Chemise qui résistent au feu.

En vente chez
McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,
24 et 25, rue St. Paul.

JARRES A FRUITS—(Self-Sealing.)

FAITES USAGES DU HÉROS

ÉCONOMIE DE SUCRE !

ECONOMIE DE TEMPS !

Jarres à Fruits se cachetant par elles-mêmes

100 douz. Gobelets à gelée se cachetant par eux-mêmes.

500 douz. Verres à conserve.

200 " Jarres à

200 " Pots à marmelade.

En vente chez
McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,
24 et 25, rue St. Paul.

PORCELAINE DE SÈVRES.

VENANT D'ÊTRE REÇUS :

Services à Déjeuner,

Services à Dîner,

Services à Dessert,

Services de Chambres

Services à Thé,

Services à Café,

Moutardiers et

Sauciers.

En vente chez
McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,
24 et 25, rue St. Paul.

VERRERIE

Patrons dit Fin unique et Chaste Fern, Carafes,

Cruches à Claret, Cruches pour l'eau, Gobelets,

Verres, Bouteilles à Champagnes,

à Xères, O'Porto, Claret, et pour

l'eau, Vases, Finger, Bowls,

Etc., Etc., Etc.

CHEMINÉES DE LAMPE.

9000 Douzaines assorties.

En vente chez
McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,

Statuettes de Paros et Bustes.

En grande variété et sujets rares.

EN VENTE CHEZ

McCaghey, Dolbec & Cie.,

Salles où l'on montre les articles,

No. 24 et 25, Rue Saint-Paul, Québec.

Québec, 14 Octobre 1872.

Tout Nouveau !!

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE,

No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

VIS-A-VIS LE MAGASIN DE M. G. S. AUDET.

UN ASSORTIMENT des plus complets justement

recueilli.

On trouvera à ce nouveau magasin le plus bel

assortiment et le plus nouveau.

Tous livres de prières de toutes variétés,

Chapeteaux, Statuettes, Albums, etc., etc.

Papiers de toutes sortes en grande quantité.

Envelopes

Articles de Bureaux des patrons les plus modernes.

Grand assortiment de Livres de comptes, Mémoires, etc., Livres d'Ecoles et Littérature.

L'ÉTENDANT BICOT.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malle.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, NOVEMBRE 1872.

QUEBEC.

DEPART.	MALLES.	CLOTURE.
A. M. P. M.	ONTARIO.	A. M. P. M.
9.00	Ottawa, par chemin de fer (a).....	6.00
9.00	Province d'Ontario, (a).....	6.00
9.45	Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Townships de l'Est et Richmond jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours (a).....	6.00
9.45	Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'ouest tous les jours (a).....	6.00
9.00	Montréal, Batiscan, St. Pierre les Bécquets, Trois-Rivières et Sorel par vapeur tous les jours (a).....	3.00
9.00	Leeds, Mégantic, tous les jours (a).....	6.00
9.00	Saint-Gilles et St. Sylvestre, mardi, jeudi et samedi, (a).....	6.00
4.45	Rive Nord, par chemin de fer et l'Est, tous les jours (b).....	8.00
4.45	MALLES LOCALES.	
4.45	Saint-Anselme et le comté de Dorchester tous les jours.....	8.00
8.30	Beauport et St. Michel, tous les jours.....	2.30
8.30	Bienfleur et Lauzon, deux fois par jour.....	8.30
9.00	Levis, deux fois par jour.....	8.30
9.00	Quebec-Sud, deux fois par jour.....	8.00
8.00	Sainte-Marie, etc., comté de Beauce, tous les jours.....	11.00
3.00	New Liverpool et Saint-Jean Chrysostome deux fois par jour.....	8.30
8.00	Sillery Cove, deux fois par jour.....	8.00
8.00	Spencer Cove, deux fois par jour.....	9.00
8.00	St. Sauveur et St. Roch trois fois par jour.....	11.00
9.00	Bergerville et Cap Rouge Rive Sud (Ouest) Saint-Nicolas jusqu'à Beauport, tous les jours.....	7.30
8.00	Rive Nord, (Ouest), Ste. Foye jusqu'à T. Rivières par terre, tous les jours Rive Nord (Est), Beauport, Murray Bay, Châteauguay, le dimanche à midi et jeudi.....	4.00
8.00	Les Éboulements, Baie St. Paul, Châteauguay, Murray Bay, Baguville, Grande Baie et Tadoussac.....	6.00
8.00	Par le steamer "Glyde", les mardis et vendredis (a).....	6.00
8.00	Ile d'Orléans, lundi, mercredi, vendredi.....	2.00
10.00	Bourgeois, Louis, St. Raymond, Port Rouge, Ste. Catherine, tous les jours Valcartier et Lorette, mercredi et samedi.....	4.00
10.00	Laval et Lac Beauport, mardi et vendredi.....	11.00
10.00	Charlesbourg, mardi, mercredi, vendredi et samedi.....	2.00
10.00	Stoneham, samedi.....	2.00
4.45	BAIE DES CHALEURS.	
4.45	Comté de Bonaventure, jusqu'à Paspébiac, tous les jours.....	8.00
4.45	De Paspébiac à Percé, et Bassin de Gaspé, trois fois par semaine, lundi, mercredi et samedi.....	8.00
4.45	Bassin de Gaspé et Comté de Gaspé, Bonaventure, Dalhousie et Chatham, Newcastle, Campbelltown, etc., par Gie. G. P. S. S. chaque mardi.....	1.00
4.45	PROVINCES MARITIMES.	
4.45	Partie Septentrionale du Nouveau-Brunswick, Edmundston, Woodstock par terre, tous les jours Nouveau-Brunswick, Fredericton, St. Jean, Ile du P. E., et Nouvelle-Ecosse, par le chemin de fer, via Is and Pond, tous les jours.....	6.00
4.45	Terrenceville et Bermuda W. L. est comprise dans chaque maille pour Halifax, d'où une maille est expédiée à l'arrivée des vapeurs Inman venant de New-York.....	8.00
9.45	ETATS-UNIS.	
9.45	Boston et New-York.....	6.00
9.45	INDES OCCIDENTALES.	
9.45	Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées : Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane, chaque jeudi P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, le 23 de chaque mois.....	6.00
9.45	GRANDE BRETAGNE.	
9.45	Par la ligne canadienne, samedi (a).....	7.00
9.45	Par la ligne Cunard, via Boston, les samedis.....	6.00
9.45	a-Sacs des malles par les chars ouverts jusqu'à 7.15 P.M.	
9.45	b-do do ouverts de 8.15 A.M.	
9.45	c-do do do de 6.30 A.M.	
9.45	d-Sac Supplémentaire.....	8.00 A.M.
9.45	Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque maille.	
9.45	Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 7.15 h. a. m., 10.30 a. m., et 3.30 p. m.	
9.45	P. G. HUOT, Maître de Poste	1425
9.45	Québec, 8 Novembre 1872.	

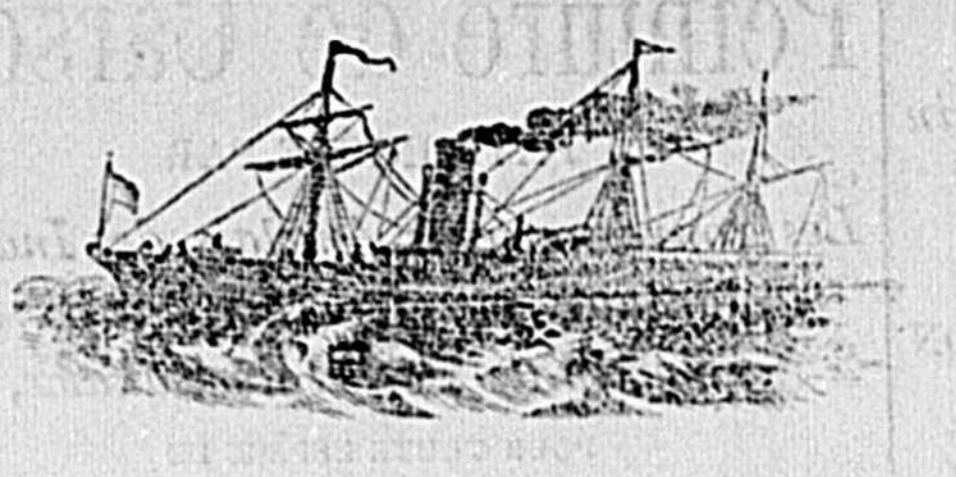
PASTILLES DU DR. GAUVREAU POUR LA TOUX.

J'ai le plaisir d'annoncer au public ce nouveau remède qui est destiné à avoir une circulation immense, si j'en juge d'après les cures nombreuses qu'il a opérées, depuis à peu près un an que nous l'employons. Ces pastilles ont donné les résultats les plus satisfaisants dans les cas d'asthme, Bronchite, Extinction de Voix, Coqueluche, etc., etc., que nous avons soumis à ce traitement. Pour prouver au public l'efficacité de ce remède, des certificats des personnes les mieux connues et de la plus haute respectabilité accompagnent chaque boîte.

Ces pastilles ne contiennent rien de nuisible pour la santé, et sont préparées par moi-même d'après la formule du Dr. GAUVREAU, M. L. L.

En vente chez tous les Pharmaciens.

PRIX : 25 CENTES la Boîte, Dépôt Général, F. E. GAUVREAU, Droguiste, Québec, 1538



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malle.

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1872 : Arrangements pour l'Eté : 1872.

(CETTE ligne se compose des puissantes steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin :

Nom.	Tonnage.	En construction.
POLYNESIAN.....	4200	do
CIRASSIAN.....	3400	do
SAMARTIAN.....	3600	Capt. Wylie.
SCANDINAVIAN.....	3600	" Ballantine.
GERMANY.....	3250	" Trocks.
PRUSSIAN.....	3600	Lt. Dutton, Rm.
AUSTRIAN.....	2700	Capt. R. Brown.
NESTORIAN.....	2700	" Aird.
MORAVIAN.....	2650	" Graham.
PERUVIAN.....	2600	Lt. Smith, Rm.
CASPIAN.....	3200	Capt. J. Ritchie.
HIBERNIAN.....	2434	" Watts.
NOVA-SCOTIAN.....	2300	" Richardson.
NORTH-AMERICA.....	1784	" J. Miller.
CORINTHIAN.....	2400	" J. Scott.
OTTAWA.....	1831	Lt. Archer, Rm.
ST. DAVID.....	1650	Capt. F. Scott.
ST. ANDREW.....	1432	" H. Wylie.
ST. PATRICK.....	1267	" Stephen.
NORWAY.....	1100	" Mylins.
SWEDEN.....	1150	" McKenzie.

L'un des steamers mentionnés plus bas, ou autres steamers partira de Liverpool chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partent, ainsi que les Malle.

Voici les dates de départ.

DE QUEBEC.

Samedi, Octobre 1872.

POLYNESIAN - - - 26

SCANDINAVIAN - - - 2 Novembre

PRUSSIAN - - - 9

NESTORIAN - - - 16

SARMATIAN - - - 23

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.

Chambre - - - 70 ou \$80.

Entrepont - - - 25

LES STEAMERS DE LA LIGNE GLASGOW.

Partant de Glasgow chaque MARDI et de Québec chaque JEUDI, partiront de QUEBEC, ST. DAVID, le ou vers le 5 Septembre 1872.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC.

Chambre - - - 60

Intermédiaire - - - 40

Entrepont - - - 24

On ne peut retenir de chambre si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un paquebot avec les malles et les passagers pour les steamers de la maille de Liverpool laissera le QUAI NAPOLEON chaque SAMEDI MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents.

Québec, 9 Oct. 1872.-c.



QUEBEC, BOSTON ET NEW-YORK.

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE

Chemin de Fer

DES RIVIERES.

CONNECTICUT ET PASSUMPSIC

ET DE LA

VALLEE DE MASSAWIPPI,

Se ralliant au Grand-Tronc, à

Sherbrooke, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à

NEWPORT, Vt. St. JOHNSBURY, Vt.

PLYMOUTH, N. H. CONCORD, N. H.

NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H.

BELLOWS FALLS, Vt. LOWELL, Mass.

FITZBURGH, Mass. WORCESTER, Mass.

SPRINGFIELD, Mass. HARTFORD, Conn.

PROVIDENCE, R. I. FALL RIVER, N. Y.

BOSTON. BALTIMORE.

PHILADELPHIA. WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

DEUX TRAINS EXPRESS MARCHENT TOUS LES JOURS.

TRAIN DE LA MALLE. TRAIN EXPRESS.

Laisse Québec 7.30 p. m. Laisse Québec 10 p. m.

" Sherbrooke 4.50 a. m. " Sherbrooke 7 p. m.

Arrive à Boston à 6.15 Arrive à Boston à 8.35

P. M. A. M.

Arrive à Springfield 6.50 Arrive à Springfield 6.30

P. M. A. M.

Arrive à New-York 11.20 Arrive à New-York 12.20

P. M. A. M.

NOUVEL ARRANGEMENT.

UN Char Dortoir et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

C'est la meilleure ligne à suivre pour les familles allant aux Etats-Unis.

Billets de seconde classe à Boston, New York, etc.

Bureau à Boston, No. 87, rue Washington.

Prix de passage aussi bas que sur aucune autre ligne.

Les bagages sont ticketés (chequés) pour tous les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage complet et de toutes les informations concernant les passagers, le fret et le trafic, s'adresser au Bureau de la Compagnie à Québec, rue St. Louis, en face de l'hôtel St. Louis.

N. P. LOVERING, jr., L. W. PALMER, Agent Gen. des Billets. Surintendant.

BUREAU DES BILLETS.

POUR TOUTES LES POINTS DES ETATS-UNIS RUE St. Louis, Vis-à-vis, l'Hotel St. Louis.

GUSTAVE LEVE, Agent à Québec 149

Québec, 13 sept. 1872,

PARIS BELLOC PARIS

CHARBON DE BELLOC

APPROUVE PAR L'ACADEMIE IMPERIALE DE MEDICINE le 27 décembre 1849

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes :

GASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
CHAMPES D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYSSENTERIE
CHOLÉRIQUE

MODE D'EMPLOI. — Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de Pâtes. Le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

Prix du flacon : 2 fr. — Prix de la boîte : 1 fr. 50

AGENTS SPÉCIAUX POUR LE CANADA :
DEVINS & BOLTON, — FABRE & GRAVEL, à Montréal. — EDMOND GIROUX, Québec.

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine.

Le goudron présenté par moi le premier, sous forme de liqueur concentrée a été officiellement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes.

Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dont je conserve le rapport, les différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quel que soit de ces produits différent complètement du mien par leur composition.

Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité que du seul Goudron de Guyot préparé par moi.

Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge-brun, et portant une étiquette à dessins vert-pâle sur laquelle se trouve ma

Signature :

L. Guyot

PILULES DE BLANCARD.

A L'IODURE DE FER INALTERABLE.

APPROUVEES EN 1850 PAR L'ACADEMIE DE MEDICINE DE PARIS.

Adoptées en 1866 par le Formulaire officiel Français, le Codex, Etc.

Participant des propriétés de l'IODURE DE FER, ces Pilules s'emploient spécialement contre les SYPHILIS, la DITHTISIE à son début, la FAIBLESSE DE TEMPERAMENT, ainsi que dans toutes les affections (PALIS, ANÉMIE, etc.), où il est nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.

N. B. — L'iodure de fer pur ou altéré est un médicament infidèle, irritant. — Comme preuve de pureté et d'authenticité des VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD, exigez notre CACHET D'ARGENT REACTIF et notre SIGNATURE et jointe apposé au bas d'une étiquette verte.

— Se défier des contrefaçons.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

Agents généraux pour le Canada : FABRE & GRAVEL, à Montréal.

PAPIER RIGOLLOT

OU MOUTARDE EN FEUILLES

POUR SINAPISMES,

Médailles aux Expositions de PARIS, HAVRE et TRIESTE.

Adopté par les hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la marine française et par la marine royale anglaise.

Conservé à la POUDRE DE MOUTARDE toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instant, avec facilité, un effet décisif avec la moindre quantité possible de médicament, voilà les problèmes que M. RIGOLLOT a résolu de la manière la plus heureuse, etc.

Exiger sur chaque boîte la signature de M. RIGOLLOT.

Se méfier des nombreux contrefaçons.

Dépôt, 26, rue Vieille du Temple, Paris, et dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Montréal, FABRE & GRAVEL, EVANS et MERCER et CIE.

AVIS AUX PARENTS.

Mères sauvez vos Enfants

LES CELEBRES

PASTILLES A VERS.

DE

DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS.

POUR faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui inondent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "DEVINS."

A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR

DEVINS & BOLTON,

APOTHECAIRES' HALL,

Près le Palais de Justice, Montréal.

A vendre à Québec, chez Ed. Giroux, J. A. Burke, R. McLeod, Wilham Abern, Pharmaciens.

A St. Roch, chez W. E. Brunet, R. Dugal, J. J. Veldou.

Québec, 19 Novembre 1869. 875

C.—C.—C.

—OU—

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre les douleurs de la dentition des enfants.

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre la dysenterie des enfants.

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre la Diarrhée des enfants.

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre la douleur des entailles des enfants.

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre les convulsions des enfants.

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre l'insomnie des enfants.

C.—C.—C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE.

Contre tous les maux dont les enfants sont sujets.

L'ACTION Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du CORDIAL CARMINATIF n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens et marchands de la campagne.

Prix : 25 cents la Bouteille.

DEVINS & BOLTON,

PHARMACIENS,

Près du Palais de Justice, Montréal.

Québec, 4 Août 1871. 1304

GOUTTE! RHUMATISMES!

ANTICOUTTEUSES ET ANTIRHUMATISMALES

DU DOCTEUR THOMSON,

LE MOINS CHER ET LE PLUS CURATIF.

Dix ans de succès constatés par toutes les célébrités médicales.

Dépôt Général à Paris, MAISON BERTHE, 24, Rue des Ecoles.

AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANADA, FABRE & GRAVEL, Montréal.

SEMEUSE

GRANDE VOLEE

DE